

Comité Forêt

Compte-rendu de la réunion inaugurale du CST

13 mai 2019

AFD (Bâtiment Mistral)

Participants : Frederic Amiel, Sylvain Angerand, Mathieu Auger-Schwartzenberg, Jean Bakouma, Morgane Balin-Caillard, Marianne Bernard, Romain Beville, Catherine Bodart, Justine de Boisfleury, Olivier Bouyer, Edouard Buffière, Nicolas Chenet, Philippe Deletain, Benoît Demarquez, Emmanuel Dolffus, Christophe Du Castel, Richard Eba'a, Tammouz Eñaut Helou, Adeline Favrel, Sylvie Gourlet-Fleury, Etienne Grallien, Laure Grégoire, Aurélien Guingand, Paul-Emmanuel Huet, Benoît Jobbe-Duval, Marie-Ange Kalenga, Damien Kuhn, Frédéric Lapeyrie, Hervé Le Boulter, Yves Lessard, Benoît Mertens, Joaquin Muñoz, Michel Merlet, Gilles Moynot, Raphaël Pélissier, Berta Pesti, Jean-Luc Peyron, Nicolas Pillet, Camille Pinet, Justine Plourde-Dehaumont, Gautier Queru, Bernard Riera, Stéphane Rivain, Catherine Rivoal, Nicolas Salaun, Christophe Sannier, Aurélien Sautière, Bonaventure Sonké, Nya Vanina Sidney, Ghislain Vieilledent, Frédérique Willard.

Excusés : Patrice Bigombé, Pierre Couteron, Philippe Delacote, Sophie Dirou, Jean-Louis Doucet, Edmond Dounias, Christine Farcy, Estelle Higonet, Alain Karsenty, Grégoire Lejonn, Nicolas Métro, Marie Nourtier, Fabien Quetier, Plinio Sist.

Le Secrétariat (Gret) : Christian Castellanet, Judicaël Fétiqueau, Barbara Mathevon, Ana Maria Velasco-Steiger

Cette réunion inaugurale du Comité Scientifique et Technique (CST) avait pour objectifs :

- De mieux se connaître (plus d'une cinquantaine de membres étaient présents) ;
- De présenter le contexte de sa création, ses objectifs, principes et modalités de fonctionnement ;
- De discuter son programme de travail pour le lancement de ses activités.

Avertissement sur la forme de ce compte rendu. Il ne s'agit pas un verbatim des échanges mais d'un aide-mémoire synthétisant le contenu des présentations (*disponibles dans l'archive numérique jointe*) et des échanges. Les propos ne sont ni rapportés dans leur intégralité ni assignés à une personne ou une institution, exception faite de certaines positions assignées sans plus de précision au Comité de pilotage.

Sommaire

1.	Présentation du Comité Forêt	3
1.1	Historique	3
1.2	Charte	3
1.3	Mode opératoire	4
1.4	Synthèse des échanges.....	7
2.	Construction du programme de travail du CST.....	9
2.1	La Feuille de route du Comité de pilotage	9
2.2	Etat des lieux de la mise en œuvre de la SNDI	12
2.3	Restitution des travaux de groupe	13
3.	Proposition de Programme de travail pour le démarrage des activités.....	17
3.1	Tentative de priorisation thématique pour le chantier structurant	17
3.2	Proposition de Programme de travail pour le démarrage des activités du CST	18
3.3	Prochaines étapes	20

1. Présentation du Comité Forêt

1.1 Historique

Le Comité « Forêt » trouve son origine dans le **Groupe national sur les forêts tropicales** (GNFT) créé en 2002, à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères, comme espace informel de dialogue transparent et ouvert entre acteurs institutionnels, de la société civile, du secteur privé et de la recherche, pour faire avancer la doctrine française en matière de forêts tropicales. Cet effort de construction d'une stratégie nationale a abouti en 2006 à l'élaboration d'un *Livre blanc sur les forêts tropicales humides*.

Si l'aménagement forestier, la création et la gestion des aires protégées, ou encore la prise en compte des droits des populations locales constituent le socle des thématiques du GNFT, de nouvelles thématiques se sont imposées, reflétant l'agenda international et les engagements du Gouvernement français¹ (l'interconnexion en réseau des aires protégées, la conservation de la biodiversité des forêts et sa valorisation hors des aires protégées, la restauration des écosystèmes dégradés, le contrôle de la légalité du bois se sont imposées).

La demande globale croissante (agriculture, bioénergies, mines) sur les terres forestières a dessiné aussi de nouvelles priorités. Dans la continuité des Déclaration de New York² et d'Amsterdam³, le GNFT s'est ainsi mobilisé sur l'élaboration de la **Stratégie nationale sur la déforestation importée** (SNDI, 2018) et continue de l'être sur le suivi de sa mise en œuvre. L'expérience acquise sur la traçabilité et la certification des bois ou le zonage et la gestion intégrée des territoires offrent des leviers pour la maîtrise des effets de cette demande globale.

La doctrine de l'AFD sur les forêts la conduit à focaliser ses actions sur 3 thématiques prioritaires :

- Aménagement des territoires forestiers ;
- Compétitivité des filières bois ;
- Amélioration de la gouvernance forestière et lutte contre les produits illégaux.

1.2 Charte

La charte présente l'état d'esprit général dans lequel seront conduits les travaux du CST Forêt : identité, objectifs, principes de fonctionnement et de collaboration. Elle constitue un outil au service de sa cohésion permettant d'affirmer et de diffuser les fondements et les valeurs du Comité Forêt aux membres du CST et à ses partenaires.

Finalité du CST. Mobiliser des compétences scientifiques techniques, institutionnelles ou sociétales disponibles pour être en capacité de formuler des programmes d'activités et des stratégies de développement pertinentes pour répondre aux grands objectifs qui seront soumis aux institutions concernées.

Identité du CST. Une communauté d'experts et de praticiens en lien avec les problématiques forestières, ayant des métiers, des compétences et des origines géographiques diverses qui contribue à la co-construction de connaissances et de références méthodologiques et opérationnelles, à la mutualisation et au débat contradictoire d'idées sur les problématiques forestières dans leur diversité.

¹ La CDB et la Convention RAMSAR, l'Accord de Paris (un article spécifique aux forêts tropicales, les ODD (15), le FNUF (plan stratégique 2017-2030, présence française dans le Bassin du Congo (PFBC, le CAFI, les APV-FLEGT), Déclaration du G7 Environnement (Biarritz 2019), Résolution sur les productions agricoles à Nairobi, One Planet Summit.

² Réduire au moins de moitié le rythme de déforestation des forêts naturelles pour 2020 et arrêter toute déforestation pour 2030 ; restaurer 150 millions d'hectares de paysages et de forêts dégradés pour 2020 et en restaurer 200 millions supplémentaires pour 2030.

³ Intégrer des impacts de la consommation sur la déforestation dans les politiques commerciales de l'UE, dans l'Accord de Paris, le plan stratégique de la CDB et les objectifs de développement durable ; Favoriser les approches par la chaîne de valeur mondiale pour les denrées alimentaires ; Améliorer le dialogue avec les principaux pays producteurs et consommateurs ; Améliorer la transparence et l'utilisation du rapportage volontaire dans le cadre de la RSE des entreprises.

Une volonté commune. Le CST repose sur la volonté de ses membres de contribuer collectivement et de manière collégiale, à la constitution de connaissances et de références d'usage public (accessibles à tous), en y apportant leurs expertises, leurs savoirs, leurs informations, leurs points de vue, pour le bénéfice du collectif, au-delà des intérêts corporatistes et individuels.

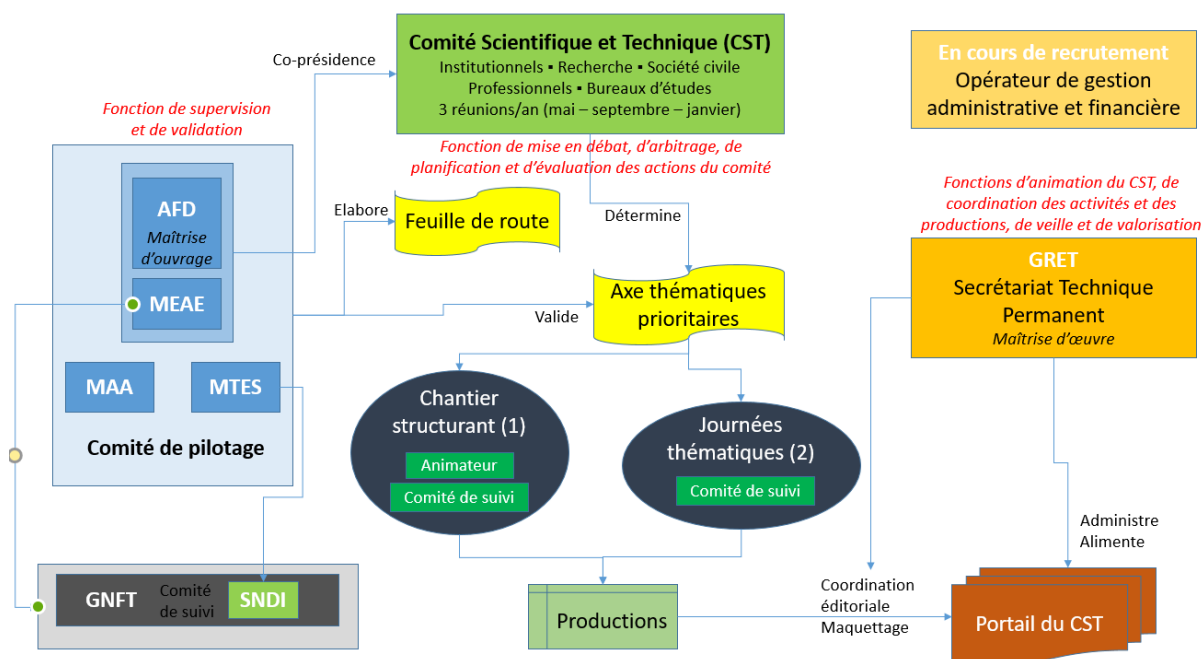
Missions :

- Capitaliser les connaissances et cartographier des compétences existantes ;
- Produire des connaissances nouvelles ;
- Produire des cadres de référence ;
- Communiquer vers l'extérieur.

Engagements des membres :

- Adhérer à la charte ;
- Participation intuitu personae (exception faite des représentants d'institutions publiques) ;
- Implication dans les activités ;
- Assiduité aux réunions du CST ;
- Partager informations et connaissances ;
- Accepter le débat contradictoire ;
- Ne pas défendre d'intérêts corporatistes.

1.3 Mode opératoire



Gouvernance

Le **Comité de pilotage** comprend l'AFD et les trois ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), de la Transition écologique et solidaire (MTES), de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Il assume les fonctions de supervision et de validation : cadrage des activités (feuille de route), sélection des opérateurs, validation du programme de travail du CST, des termes de référence des activités, des productions du comité.

La maîtrise d'ouvrage (AFD) a confié au GRET le **secrétariat technique permanent** (maîtrise d'œuvre), assisté d'un **opérateur administratif et financier** (en cours de recrutement). Le Secrétariat a la responsabilité d'organiser et d'animer les réunions, d'élaborer les termes de référence des activités, d'assurer le suivi de la conduite des chantiers, de réceptionner les livrables, d'assurer la coordination éditoriale des productions ainsi que la maintenance et l'alimentation du portail Internet (à partir de la production du CST et d'une veille).

Le **Comité scientifique et technique** (CST), constitué par l'ensemble des membres, sous la coprésidence AFD/MEAE. Il élabore son programme de travail ; participe au cadrage méthodologique des chantiers, discute les résultats, fait la revue des livrables (intermédiaires et finaux), valide les productions. Si tous les membres partagent des responsabilités communes, les positions de membre d'un comité de suivi ou d'animateur impliquent des responsabilités spécifiques.

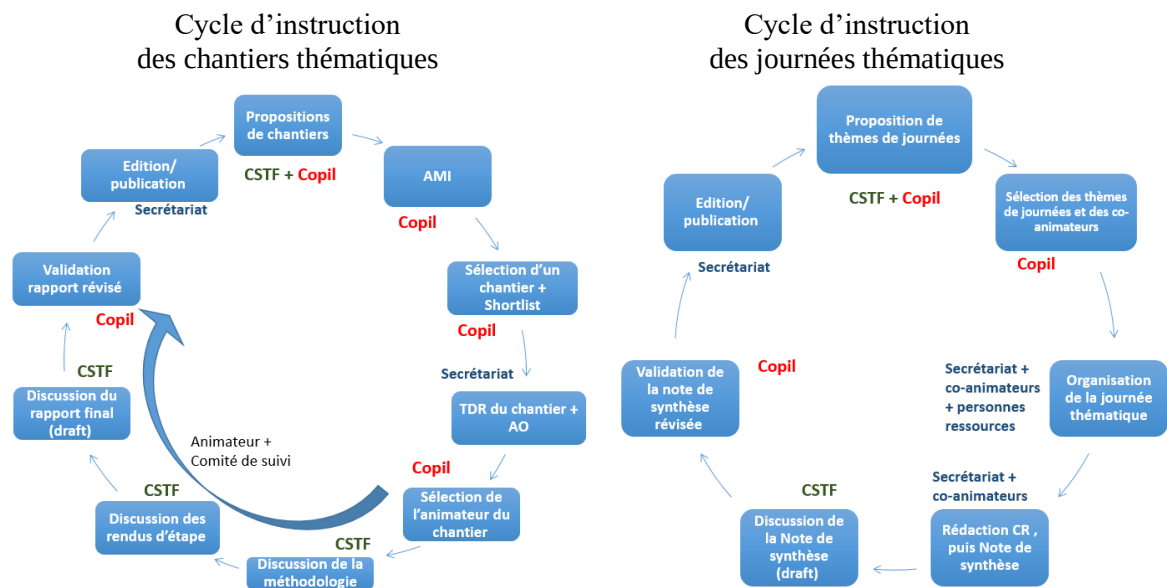
Membre ordinaire	Membre d'un comité de suivi	Animateur de chantier (cadre contractuel)
Force de proposition thématique	Suivi / co-pilotage des chantiers avec le Secrétariat	Privilégier la constitution de consortiums
Cadrage méthodologique des activités		Cofinancement en temps de travail
Discussion et validation des résultats intermédiaires		Pilotage des activités du consortium (inclusivité et transparence)
Lecture et revue des productions éditoriales		

Formats d'activités

Les activités du CST s'organisent selon deux formats principaux :

- Le « **chantier structurant** », d'une durée de 6 à 18 mois, piloté par un animateur recruté (contractualisation) au sein du CST (les consortiums de membres sont privilégiés). Les travaux sont conduits sur base de la méthodologie proposée par l'animateur mais discutée préalablement au démarrage des travaux avec les membres du CST.
- La « **journée thématique** », dont la préparation est pilotée par le Secrétariat qui, en fonction des besoins, mobilise des intervenants extérieurs et commande des travaux préparatoires dont les résultats sont mis en débat avec les membres du CST. Les termes de référence de ces journées sont partagés avec les membres du CST et validés par le Comité de pilotage.

Dans les deux cas, un **Comité de suivi** composé de membres volontaires du CST sera mis en place pour appuyer l'animateur (dans le cas d'un chantier structurant) ou le Gret (dans le cadre d'une journée thématique) dans le cadrage conceptuel et méthodologique desdites activités ainsi que dans leur suivi.



D'autres formats sont envisageables, notamment des **commandes ad hoc** à des experts ou chercheurs, liées ou non à une journée thématique, permettant de préfigurer un chantier (commandes du type « état de l'art »), de produire des supports de vulgarisation, etc.

Ces travaux vont aboutir sur des productions qui seront discutés par l'ensemble de membres, à chaque étape de leur élaboration afin que ces productions soient une œuvre collective. Une fois validé par le Comité de pilotage, ce document fait l'objet d'un travail d'édition assumé par le Secrétariat. La production finale du CST Forêt sera accessible librement sur le portail (à construire), outil de valorisation de la production du Comité. Les modalités du portail feront objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion du CST.

Pour illustrer le **type de productions** du CST Forêt, des exemples de productions collectives du CST Foncier ont été présentés :

- Des ouvrages collectifs, produits des chantiers thématiques ;
- Des notes de synthèse, produits des journées thématiques ;
- Des études ponctuelles commanditées à un ou plusieurs experts ou chercheurs ;
- Des fiches et notes pédagogiques plus courtes, synthétisant des connaissances pour un large public, pouvant être commanditées à un rédacteur.

Organisation des activités

Les travaux du comité s'organiseront autour de la programmation annuelle de 3 réunions (janvier, mai, septembre) permettant la mise en débat des thèmes à traiter, des méthodologies et des résultats des travaux.

Il est prévu qu'une de ces réunions soit organisée dans un pays du Sud, en lien avec un chantier ou une journée thématique. La première pourrait être organisée en mai 2020.

Viser dans la programmation annuelle de ces trois réunions un chantier structurant à démarrer très vite (dernier trimestre 2019), 2 journées thématiques et 2 ou 3 commandes ad-hoc (ex. rapport de recherche ou étude).

Programmation indicative

Structuré autour de thématiques prioritaires traitées selon un format d'activité donné, le programme de travail du CST est élaboré par les membres, sur une base annuelle (ce qui n'empêche pas certaines activités de dépasser ce cadre annuel), à partir de la feuille de route présentée par le Comité de pilotage. Ce dernier valide le programme de travail issu des travaux du CST.

La programmation indicative ci-dessous présente les activités du CST jusqu'à la publication de la première production d'un chantier structurant.

	Date	Contenu
CSTF 1	13 mai	Présentation du CSTF, sélection du chantier prioritaire, AMI pour ce chantier et les journées thématiques, identification personnes ressources
Copil	20 juin	Validation TDR et liste restreinte pour le chantier prioritaire
Copil	25 juillet	Sélection de l'animateur du chantier
CSTF 2	10 sept.	1) Présentation de la méthodologie proposée et nomination du comité de suivi du chantier 2) Discussion des journées thématiques
Copil	1 ^{er} octobre	Validation contrat de l'animateur du chantier + choix des autres journées thématiques
CSTF 3	Janv. 2020	1^{ère} Journée thématique et CR du démarrage du chantier
Copil	Fév. 2020	Préparation de la journée thématique pays, bilan de la précédente journée thématique
CSTF 4	Mai 2020	2^{nde} Journée thématique (Sud) et rendu d'étape du chantier
Copil	Juin 2020	Préparation CSTF 5
CSTF 5	Sept. 2020	Présentation et mise en débat du draft de livrable du chantier thématique , mise en discussion nouvelles propositions
	Nov. 2020	Publication de l'ouvrage (produit du chantier thématique)

1.4 Synthèse des échanges

Co-animation des chantiers. Le terme « animateur de chantier » désigne préférentiellement des consortiums entre membres du CST. Le Comité de pilotage en privilégiera la constitution, un consortium étant mieux à même de produire des résultats de nature collégiale.

Co-financement. Concernant le risque de marginalisation des petites structures que laisse craindre le principe de co-financement présent dans la Charte du CST, il a été précisé que :

- La prise en charge des frais de transport des membres aux réunions du CST est prévue pour ceux qui résident hors d'Ile-de-France.
- Le principe de cofinancement figurant dans la Charte rappelle simplement que le Comité n'est pas un guichet pour vendre de l'expertise. Il est bien prévu que du temps de travail consacré à l'animation d'un chantier (et le cas échéant à la préparation de certaines journées thématiques) soit couvert afin de garantir une mobilisation effective des membres.
- Dans le cas d'un consortium de membres, le budget ne sert pas à couvrir du temps de travail du seul chef de file.

Règles de fonctionnement du Comité. La pertinence d'une mise en débats sans logos institutionnels a été reconnue parce qu'elle permet de décroisonner les avis et de garder une indépendance vis-à-vis du Comité de pilotage. Cela mériterait d'être précisé et explicité en s'inspirant par exemple de la règle de Chatham House⁴.

⁴ « Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants. »

- A l'exception des représentants des institutions publiques, la Charte du CST stipule que ses membres s'impliquent à titre personnel (*intuitu personae*). Ce qui est recherché est la production intellectuelle des membres. Ce point est essentiel pour que les travaux du Comité offrent une véritable plus-value par rapport aux comités dont les membres s'expriment en tant que porte-parole de leur organisation et relayent de ce fait avant tout les positions et intérêts de ces dernières.

Impact des travaux du Comité : articulation aux comités existants (francophones ou non), en particulier celui mis en place pour le suivi de la SNDI ; capacité du Comité à influencer sur les politiques publiques au Nord comme au Sud à partir de la production de connaissances scientifiques.

- Concernant **l'articulation des travaux du CST relatifs à la SNDI avec ceux du Comité de suivi de la SNDI** (dont font partie certains membres du CST), il a été rappelé que les productions du CST devront répondre aux attentes de la SNDI (au niveau de la sélection du chantier) mais que les modalités de coordination entre les comités dans la mise en œuvre du chantier restent à préciser. Le CST bénéficie d'une indépendance et d'une liberté de pensée mais également de moyens financiers pour conduire des réflexions : il peut proposer des réflexions au Comité de suivi de la SNDI, à charge pour celui-ci de se les approprier pour la mise en œuvre de la SNDI.
- Concernant la **participation du Sud**, le Comité de pilotage rappelle que la vocation première du Comité Forêt est de mutualiser l'expertise française mais reconnaît que la représentation limitée des acteurs du Sud en son sein (quelques membres) est une de ses faiblesses. L'expérience du Comité Foncier montre que cette ouverture peut se réaliser progressivement. Le budget est d'ores et déjà disponible pour mobiliser des acteurs du Sud aux réunions du CST de manière ponctuelle, en fonction des sujets traités.
- Concernant le **dialogue international**, le Comité de pilotage a rappelé que la priorité est l'information destinée à la France pour le dialogue bilatéral mais qu'il a pour perspective de s'inscrire dans le dialogue avec les pays du Sud selon des modalités qui restent à définir. Il est ainsi prévu qu'une des trois réunions annuelles du CST puisse se tenir dans un pays du Sud en lien avec une thématique, ce qui favorisera le dialogue avec les acteurs du Sud.
- Concernant **l'impact des productions du comité sur les politiques publiques** – où ont été souligné par les membres la nécessité de questionner les représentations sociologiques sur la forêt et la déforestation à différentes échelles, le besoin d'aboutir à des propositions opérationnelles et celui d'une implication des institutions de recherche au Sud – l'exercice collectif de discussion de la feuille de route doit justement permettre de réfléchir ensemble sur la forme la plus appropriée pour que les productions du CST ne restent pas dans les cartons.
- **Rappel de l'expérience du CST Foncier**, actif depuis 15 ans, qui a démarré avec peu de personnes fortement investies avant de s'élargir progressivement dont la liberté de parole et d'opinion très forte lui a permis des prises de positions appropriées par la suite par les pouvoirs publics comme ce fut le cas de la problématique de l'appropriation massive des terres agricoles qui a débouché sur un plaidoyer de la France sur les Directives obligatoires sur les investissements agricoles endossées par la France.

Cadrage géographique. Les enjeux et les interventions pour y répondre seront nécessairement très différents d'un pays ou d'une région à l'autre. Une approche nationale permettrait de prendre en compte la législation de chaque pays, par exemple dans le domaine foncier. Proposition de créer des sous-groupes pays à partir du constat que tous les experts intervenant sur une géographie commune ne se connaissent pas nécessairement.

- Une fois les axes thématiques prioritaires identifiés, on verra s'il est pertinent de fonctionner par pays.

2. Construction du programme de travail du CST

Ce travail s'est organisé en trois temps :

1. Présentation de la Feuille de route du Comité de pilotage
2. Présentation de la SNDI et des résultats de l'étude du GIP ECOFOR
3. Travail en groupes sur les thématiques de la feuille de route

2.1 La Feuille de route du Comité de pilotage

Si le CST est force de proposition dans l'élaboration de son programme d'activités, celui-ci est élaboré à partir d'une feuille de route présentée par le Comité de pilotage. La raison d'être de cette feuille de route est d'orienter les travaux du comité sur des thématiques permettant de structurer et argumenter la position française.

Outre l'alignement sur les attentes politiques, la présentation de cette liste doit permettre un démarrage rapide du premier chantier structurant : le recrutement d'un animateur (consortium) d'ici septembre 2019 permet en effet d'escompter la diffusion d'un premier document présentant les résultats des travaux du CST en novembre 2020, ce qui est un gage de crédibilité pour ce comité naissant et donc de pérennité.

Un fléchage du premier chantier par le Comité de pilotage en lien la mise en œuvre de la SNDI. Dans la feuille de route soumise par le Comité de pilotage au CST, figurent 9 propositions de thématiques de travail dont 6 contribuent directement à la mise en œuvre de la SNDI. C'est parmi ces dernières qu'il revenait au CST de choisir et de définir les contours du premier chantier structurant et d'au-moins une des journées thématiques.

- [1.1] **Schémas de certification, labels existants et objectifs zéro-déforestation : faut-il un label zéro-déforestation pour mettre en œuvre la SNDI.** De nombreuses questions sont posées sur la manière dont les schémas de certification existants répondent aux préoccupations de la SNDI. Les indicateurs de suivi de ces schémas de certification prennent-ils suffisamment en compte la déforestation ? Si oui, lesquels ? Pour un méta-label, faut-il concilier plusieurs schémas de certification existants ou plusieurs approches ?
- [1.2] **Certification de territoires / paysages.** L'idée d'une certification territoriale est soulevée depuis de nombreuses années par le Global Landscape Forum. Elle fait également l'objet de réflexions au sein des schémas de certification de filières. Il n'existe cependant pas aujourd'hui de modèle international d'approches de certification territoriale. Une telle certification implique-t-elle de s'affranchir des certifications de filières ?

Faut-il privilégier dans l'approche de la SNDI la déforestation nette ou brute ? La première présente l'inconvénient de permettre la conversion d'une forêt naturelle en une plantation monoculture avec un risque de perte majeure de biodiversité. Considérer la déforestation brute permet éventuellement d'avoir de l'exploitation forestière au sein d'une forêt tropicale aménagée avec une approche High Carbon Stock (HCS).
- [1.3] **Définition des concepts (forêt, déforestation, zéro-déforestation) et outils de suivi existants les plus efficaces pour la SNDI.** Faut-il privilégier la déforestation nette ou la déforestation brute ? Faut-il une définition plus ancrée de la forêt ? Dans les NDC, certains Etats tropicaux ont pris la liberté de tenter de redéfinir les forêts pour pouvoir mettre en œuvre, soit leur plan de développement stratégique émergent, soit pour répondre à leur Contribution nationale déterminée. Il faut aussi catégoriser les outils de suivi existants de la déforestation : un arsenal d'outils est disponible mais un manque demeure quant aux plus opportuns à utiliser pour suivre la déforestation importée dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDI.

- [1.4] **Etudes des impacts environnementaux, sociaux et économiques de la SNDI.** Le chantier pourrait faire la revue du portefeuille des acteurs majeurs du secteur et envisager une étude d'impact au niveau des territoires de la mise en œuvre de la SNDI sur les petits producteurs.
- [1.5] **Prise en compte de la déforestation par les institutions financières et les organismes bancaires.** Il pourrait s'agir de revoir les différentes politiques CSR mises en œuvre par les organismes bancaires et essayer de proposer des pistes d'homogénéisation de leurs stratégies.
- [1.6] **Evaluer la performance de traders de produits agricoles au regard de la déforestation.**

Propositions de chantiers non directement liés à la SNDI

- [2.1] **Etat de l'art des droits des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) dans les pays.** Les inégalités entre populations autochtones et communautés locales et celle en rapport à l'appropriation du foncier restent à établir. Les populations autochtones sont estimées à 980 000 personnes dans le Bassin du Congo et leur présence est cartographiée dans certains paysages forestiers mais la question des inégalités entre communautés locales et populations autochtones sur l'appropriation du foncier. La considération des droits des PA et des CL par les Etats du Sud pose encore question : certains pays ont promulgué des lois portant promotion sur les droits des PA mais jusqu'à présent aucun texte d'application n'existe ou a été mis en œuvre.
- [2.2] **Bois-énergie.** Problématique du bois issu de déforestation sur les marchés européens. Cela fait écho aux études menés par TFT et aux tests de caractérisation génétique conduits par le FSC qui ont mis en lumière la présence du charbon tropicaux issus de fronts de déforestation sur le marché européen.
- [2.2] **Dégradation forestière : durabilité du modèle existant de l'aménagement forestier par biomes / écorégions / types forestiers.** Il sera important de réfléchir sur la question de dégradation forestière et sur ce qui serait la reconstitution idéale des peuplements forestiers en lien avec le changement climatique. DYNAFOR a mis en œuvre un certain nombre de réseaux permanents dans les différents écosystèmes du bassin du Congo et de reconstitutions forestières différentes en fonction des biomes/écorégions. La France appuie depuis quelques années l'aménagement forestier responsable sur les tropiques et notamment sur le bassin du Congo. Quelle serait la reconstitution acceptable pour pouvoir garantir que des peuplements forestiers puissent se maintenir en fonction des changements climatiques qui vont affecter leur répartition au cours des prochaines années ?

Réactions à la présentation de la feuille de route

Toutes les thématiques liées à la SNDI sont importantes pour sa mise en œuvre et méritent de ce fait d'être traitées. Si les thématiques sont fortement imbriquées, certains ont plaidé pour ne pas les mélanger au risque de brouiller les messages.

Outre les réactions aux thèmes proposés dans la feuille de route, les membres du CST ont noté l'absence de quatre thèmes en particulier qu'ils ont plus ou moins directement rattachés à la SNDI : la gouvernance forestière, la consommation responsable, la restauration forestière (avec un accent sur les marchés nationaux et régionaux), et les services écosystémiques forestiers.

Coordination avec la SNDI. La gouvernance de la SNDI est mise en place avec un Comité de suivi de la SNDI au sein duquel des groupes de travail thématiques sont d'ores et déjà constitués. Un groupe de travail existe donc sur le méta-label zéro-déforestation dont les travaux pourront se coordonner avec ceux du CST. Idée de travailler ensemble mais pas forcément sur le long terme : une fois que le CST aura produit un livrable, le groupe de travail pourra s'en emparer.

Définition des concepts & outils de suivi. Un accord sur les concepts (forêt, déforestation, déforestation importée) conditionne la possibilité de conduire les autres chantiers, en particulier celui sur la certification. Comment quantifier en effet la zéro-déforestation sans être d'accord sur la définition de ce qu'on appelle une forêt ? La définition utilisée par la FAO est assez critiquée. Par ailleurs, aucune certification n'intègre aujourd'hui l'objectif zéro-déforestation de manière satisfaisante et les réflexions en cours montrent qu'elles n'en partagent pas la même définition. Favoriser la convergence des schémas de certification existant vers cet objectif ou développer un méta-label implique donc un accord sur ce qu'on identifie comme une « bonne » politique zéro-déforestation.

Il n'est pas cependant pas forcément nécessaire d'en faire un chantier à part entière : une analyse bibliographique pourrait suffire. Le périmètre du chantier définition, qui mérite discussion, pourrait être précisé collectivement lors de la journée de septembre 2019 pour avoir une journée d'échange sur le sujet des définitions dans le cadre du chantier structurant.

Parce qu'ils relèvent d'une modalité opérationnelle, certains considèrent que la question des outils de suivi peut être traitée dans un deuxième temps tandis que d'autres la considère comme indissociable au motif qu'il faut avoir l'idée des outils de suivi dans le processus de définition des concepts.

Certification. Elle apparaît centrale dans la SNDI. En s'emparant de ce chantier, le CST devra se donner les moyens d'aller au terme de la logique en faisant vraiment de celle-ci un outil prioritaire de lutte contre la déforestation, au risque sinon de la traiter « en demi-teinte ».

Articulation des certifications produits et territoires ? La certification territoriale offre la possibilité de prendre en compte la déforestation nette, avec un risque de perte majeure de biodiversité alors que les schémas de certification produits font en sorte de protéger les espaces à haute valeur de conservation : le CST devra se prononcer sur la possibilité de s'affranchir de certifications produits sur un territoire certifié zéro-déforestation.

Réalisme de la SNDI. Attention à ne pas tomber dans les recettes franco-françaises, qui seront inapplicables ou qui ne seront pas suivies par les autres pays européens et seront de ce fait rapidement obsolètes. Comment, en effet, une stratégie française parviendra à réduire la déforestation au Sud dans une économie globalisée ? Si les pays du Sud ne peuvent pas vendre leurs produits en France, ils les vendront ailleurs (phénomène de « fuites »). Risque que la stratégie piétine comme pour les APV-FLEGT qui souffrent de l'étroitesse du marché français du bois tropical. Le CST doit être en mesure de regarder ce qui se fait ailleurs en Europe et d'interroger l'impact de cette stratégie française sur la réduction de la déforestation au Sud en ayant à l'esprit que le développement des infrastructures y est aussi un levier important de déforestation.

Absence de la gouvernance forestière. Certains membres soulignent, qu'avant de discuter d'un méta-label, il vaudrait mieux maîtriser les causes de la déforestation et recentrer la stratégie de lutte contre la déforestation sur la gouvernance, estimant qu'il s'agit d'un levier clé pour le chantier de la SNDI : aucune politique de lutte contre la déforestation ne peut atteindre son objectif sans un renforcement de la gouvernance forestière.

Besoin de solutions opérationnelles. Visibilité et intelligibilité sont des maîtres mots pour que les acteurs (notamment financiers) se mobilisent pleinement. Il faut aider à faire converger les points de vue, à créer des standards les plus internationaux possibles (contre une tendance à aller vers des concepts trop intellectuels).

Le Comité pilotage a rappelé que l'ambition des acteurs nationaux au sein de la SNDI (comme des experts au sein du CST) n'est pas de résoudre l'ensemble des problèmes du secteur forestier mais d'aboutir à des choses concrètes garantes de son efficacité. Ce n'est pas la SNDI seule qui améliorera la gouvernance forestière, pas plus que ce n'est le travail du CST, face à un sujet pour lequel il n'existe pas solutions immédiates.

Impacts. Proposition d'un chantier plus recentré, par exemple sur la viande et le soja au Brésil en lien avec les violations des droits humains. Il s'agirait d'un chantier test pour la mise en œuvre de la SNDI avec des recommandations concrètes (liste de mesures) pour qu'on ne soit plus complice de violations de droits humains. S'appuyant sur des systèmes de cartographie permettant d'identifier quelles sont les entreprises impliquées dans la déforestation importée, la SNDI offre l'opportunité de dépasser les approches volontaires et de donner accès à cette information à toutes les entreprises françaises, en particulier aux PME. Seraient traitées de la sorte les autres chantiers relatifs à l'implication dans la SNDI des traders et des banques.

Cette proposition a reçu un écho favorable du Comité de pilotage :

- Le soja est la commodité agricole qui jusqu'à présent est le moins encadrée par des directives. D'autres commodités ayant bénéficié de schémas de certification prenant en compte la déforestation et interdisant la certification des produits issus de la déforestation (le RSPO depuis novembre dernier et auparavant le FSC et le PEFC), il convient d'émettre des recommandations en mettant en commun les réflexions en cours des labels existants.
- Des études de cas offrant une bonne connaissance de la situation, de ce qu'on peut faire à l'échelle française, des impacts de ces actions sur les modèles agricoles et les exportations des pays producteurs offrent l'opportunité d'ouvrir un dialogue étayé avec ces Etats plutôt que de rester enfermés dans des confrontations stériles autour de fantasmes qui bloquent les discussions.

Absence de la thématique consommation durable. Il est attendu en effet de la commande publique (Etat et collectivités locales) une grande exemplarité. La SNDI n'est par ailleurs pas connue par la population française. Un travail de sensibilisation est donc nécessaire sur les conséquences environnementales, sociales et économiques de la déforestation importée qui doivent donc être mises en évidence.

Dégradation forestière. Il y a une réflexion à avoir sur les modèles d'aménagement pour pouvoir aménager (économiquement, techniquement) les petites concessions forestières, du moins dans le Bassin du Congo. Des tentatives ont été faites au Gabon et au Congo de changer le modèle d'aménagement mais qui n'ont pas abouti. Les experts ne sont pas d'accord entre eux et on sent des réticences assez fortes au niveau de certains Etats de faire évoluer le système. Il faut simplifier et travailler sur des outils accessibles à de petits exploitants. La recherche de la durabilité risque de complexifier les modèles d'aménagement alors que l'enjeu serait de proposer des modèles accessibles (on a parlé de plans d'aménagement simplifiés au Congo) aux petits acteurs qui sont aujourd'hui dans l'incapacité totale d'aménager leurs forêts en s'inscrivant dans les modèles proposés.

La réflexion sur la durabilité de la gestion des forêts naturelles doit être plus ambitieuse pour relever le défi de l'épuisement des essences commerciales. Les forêts tropicales naturelles ne permettront pas en effet de combler la demande croissante des pays émergents alors même que les recherches montrent que le taux de reconstitution des forêts certifiées est insuffisant. Il faut donc une vision de la durabilité, pas forcément à l'échelle du paysage mais au-delà de la concession et des forêts naturelles, pour avoir une approche multifonctionnelle, en termes d'offre et de demande, de rentabilité de la forêt et de gestion d'un écosystème.

2.2 Etat des lieux de la mise en œuvre de la SNDI

Présentation par Marianne BERNARD, en charge de la coordination de la mise en œuvre de la SNDI à la Direction des Affaires européennes et internationales du MTES. Annoncée dans le Plan Climat de 2017 (axe 15) et rappelée dans le Plan Biodiversité (2018), la SNDI a été élaborée sous l'égide du GNFT, instance de suivi de la stratégie, dont la composition a été élargie pour cette occasion aux représentants du secteur agro-alimentaire. Le Comité de suivi de la SNDI issu de ce GNFT élargi s'est réuni pour la première fois début mai 2019. La SNDI se fixe comme objectif de mettre fin à la déforestation causée par les importations françaises d'ici 2030 et pour cela cible dans un premier temps les matières premières

clés que sont le soja, l'huile de palme, le cacao, le bœuf et ses coproduits, l'hévéa ainsi que le bois et ses produits dérivés.

La SNDI comprend 17 objectifs répartis en 5 orientations :

- **Amélioration de la connaissance** : mobilisation des acteurs de la recherche au travers de l'association Allenvi : alimenter la cartographie des compétences, identifier les projets qui concourront à la SNDI et les sources de financement externes mobilisables.

Présentation par Jean-Luc Peyron, GIP ECOFOR, du premier rapport d'Allenvi dégageant des pistes à explorer en matière de définition d'une stratégie de recherche qui est attendue pour fin 2019. Travail réalisé sur base d'une analyse bibliométrique (corpus de 237 publications avec une participation française) et d'une analyse bibliographique (de 55 publications ciblant la déforestation importée) : phénomène, causes (dont aspects liés aux filières), impacts (dont chaînes de valeur), évaluation, lutte et alternatives. Il ressort de ce travail que la déforestation importée est encore un sujet peu traité et que l'on manque d'analyses comparatives sur les chaînes de valeur (l'huile de palme est la plus étudiée) mais aussi d'approches globales permettant d'éviter les fuites et de tenir compte des effets indirects. La stratégie de recherche sera orientée sur l'identification des lacunes dans les processus analysés. Outre un conseil scientifique, un comité d'orientation pouvant mobiliser une partie du CST Forêt, du Comité de suivi de la SNDI ou du GNFT est envisagé.

- **Coopérations internationales** : intensification du dialogue entre pays producteurs et consommateurs autour de feuilles de route par pays ou zones exportatrices. Objectif d'identifier des zones prioritaires au regard des importations avec, pour chacune, un volet institutionnel (création ou réactivation de comités conjoints bilatéraux) et un volet opérationnel (établissement de contrat territoires durables et des initiatives en faveur des petits producteurs)
- **Politiques publiques** : promotion d'un plan d'action européen contre la déforestation et intégration de l'enjeu dans les accords de libre-échange impliquant l'UE ; orientation vers une autonomie protéique et tendre vers un achat public zéro-déforestation d'ici 2022 avec la publication d'un guide pour l'acheteur public.
- **Engagement des acteurs** : élargissement de la RSE, porter au niveau européen la loi française sur le devoir de vigilance des entreprises, exigence rehaussée des certifications existantes / élaboration du label « zéro déforestation », campagne de sensibilisation grand public, intégration dans les plans filières, mise en place d'une plateforme de lutte contre la déforestation importée (dont les travaux sont au commencement) qui aura quatre fonctions : centralisation et valorisation des engagements des acteurs, centralisation de l'information pour la rendre accessible au plus grand nombre, mettre en place un système de suivi des importations assorti d'un mécanisme d'alerte qui visera à aider les entreprises à suivre leurs chaînes d'approvisionnement, élaborer le label zéro-déforestation).
- **Garantie de l'atteinte des objectifs** : comité de suivi multi-acteurs issu du GNFT élargi.

2.3 Restitution des travaux de groupe

Quatre groupes de travail ont été constitué sur les thèmes 1.1 (certification produit), 1.2 (certification territoriale), 1.3 (définitions, afin d'en explorer les contours) et 1.4 (impacts). Il a été proposé que les thèmes 1.5 (mobilisation des acteurs financiers) et 1.6 (mobilisation des traders) soient intégrés par chaque groupe dans son volet opérationnel.

Chaque groupe était chargé d'explorer (pour la défendre) la contribution de la thématique à la réussite de la SNDI (justification du chantier), de préciser l'ambition du chantier (faisabilité) et d'envisager les modalités appropriées et conditions nécessaires à sa conduite (méthodologie). Un rapporteur par groupe était désigné pour la présentation en plénière.

2.3.1 Certification produits. Les certifications sont amenées à jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la SNDI. Elles sont cependant diversement connues et ne permettent pas aujourd'hui de garantir l'atteinte d'un objectif zéro-déforestation.

Comment valider les effets du respect des critères des labels existants sur l'objectif zéro-déforestation ? Explorer la portée de la méthodologie HCS.

Identifier tous les mécanismes de certification existants pouvant concerner les filières entrant dans le champ de la SNDI, qu'ils soient spécifiques ou non à une commodité.

Comment améliorer les certifications existantes : quelles sont les étapes supplémentaires pour que ces labels garantissent la réalisation de l'objectif zéro-déforestation ?

Poser la question de la fiscalité différenciée en faveur des produits certifiés (qui n'est pas facile à mettre en œuvre).

Réfléchir sur l'intérêt d'un méta-label. L'objectif serait d'avoir un label de la zéro-déforestation reconnu et facile à reconnaître par les traders et les consommateurs (donc pas juste un acronyme de plus).

2.3.2 Certification territoriale. L'échelle territoriale est devenue une évidence pour certains collectifs d'entreprises, qu'il s'agisse d'acheteurs de commodités cherchant à s'assurer de la « durabilité » de leur approvisionnement ou de producteurs, en particulier les concessionnaires forestiers détenteurs de grandes surfaces habitées et incités à être opérateur de développement local. Au-delà de cette conviction, il n'y a pas de scénario de référence pour questionner les métriques, pas beaucoup de littérature scientifique, pas de moyens de vérification des engagements.

Besoin d'établir les conditions et les limites. Quel périmètre pertinent ? Quelle gouvernance ? Quels instruments de mesure ?

Réfléchir à la viabilité économique de l'approche avec une aide à l'investissement pour sa mise en place.

Réfléchir aux modalités d'implication des pouvoirs publics (engagement politique fort nécessaire)

La **restauration forestière**, qui n'a pas abordé en tant que telle comme thématique de travail, sera nécessairement traitée sur certaines filières où la lutte contre la déforestation passe par la restauration. Ce thème est lié à l'approche paysage, approche intégrée permettant de voir les différentes composantes de la déforestation et donc d'y intégrer la restauration.

Discussion

Ambition du chantier. Partant du constat du manque d'outils pour faciliter la lecture des labels existants, il faudra travailler sur la lecture de la qualité des labels (dans quelle mesure prennent-ils en compte la zéro-déforestation) pour les intermédiaires financiers. A l'aune du travail déjà réalisé sur les certifications forestières au sein du GNFT, travailler sur les qualités et les lacunes des certifications sur les commodités agricoles constituera un travail considérable. Pour la SNDI, l'enjeu est plutôt de rehausser l'ambition de ces systèmes de certification, un travail politique et technique important.

Hiérarchisation des priorités. Avant de s'engager dans une démarche de certification territoriale, il faut d'abord améliorer la ségrégation (traçabilité) à l'échelle des filières pour s'assurer que, si l'on certifie un territoire, ce sont bien les produits qui en sont issus qui approvisionnent le marché français. L'enjeu de la traçabilité tout au long de la filière jusqu'au consommateur est crucial, or si ségréguer est la meilleure pratique, des pistes additionnelles sont nécessaires pour embarquer l'ensemble de l'industrie pour qui la ségrégation n'est pas la pratique actuelle (notamment le secteur chocolat-cacao).

Articulation entre certifications de filières et de territoires. Elles ne sont ni opposables ni substituables mais complémentaires, la certification territoriale en complément des certifications produits. Le Comité de pilotage a rappelé que l'inclusion de la thématique de la certification territoriale dans sa feuille de route répond au souhait de la France, au travers de la SNDI, de mettre en œuvre un dialogue politique avec les pays producteurs pour établir des contrats de territoires durables. A la certification territoriale il revient de garantir la présence d'acteurs dans un paysage autour d'objectifs communs de gestion ; à la certification produit il revient d'en garantir l'origine (en l'occurrence d'un paysage labélisé durable), la multiplicité des produits impliquant celle des certifications. La certification territoriale est de ce fait additionnelle. Un double mécanisme est donc à mettre en place avec des acteurs différents et une articulation à construire.

Un des modèles (pas forcément transposable) est celui des Parcs Naturels Régionaux en France conçus comme outils de développement économique et de conservation des ressources naturelles combinant certification de parcs et produits labélisés. Une autre expérience à prendre en compte est celle des Chartes forestières du territoire (une soixantaine existent en France) qui n'ont pas pour objet la lutte contre la déforestation mais d'avoir une approche globale de l'économie forestière et de la sylviculture sur un territoire donné.

2.3.3 Chantier études d'impacts environnementaux, sociaux, économiques de la SNDI. Pour le groupe de travail, l'intérêt de cette thématique est d'aller dans le concret de la mise en œuvre opérationnelle de la SNDI, d'en faire un stress-test. Proposition est faite de rechercher des cas emblématiques pour ne pas s'éparpiller : pour tester la SNDI il faudra arriver à faire des recommandations opérationnelles et concrètes pour les acteurs avec des mesures à court, moyen et long terme.

Avec une approche assez opérationnelle de la coordination des acteurs, les sujets qui ressortaient étaient le soja et le bœuf au Brésil, le cacao en Côte d'Ivoire (même si le potentiel de déforestation n'y est plus très important), l'huile de palme en Asie- du Sud-Est, mais aussi les mines. Travailler sur le soja au Brésil permet de répondre à une urgence, l'appel à l'action des communautés autochtones brésiliennes, donnant une légitimité aux acteurs français pour passer à l'action et la SNDI prévoyant la mise en place d'un mécanisme d'alerte.

Partir d'études de cas limitées pour bien identifier toutes les facettes des problèmes et rendre visible la complexité des acteurs et enjeux imbriqués. Identifier les entreprises (grandes et petites), les acteurs financiers, les traders, les ministères et les politiques publiques qui peuvent avoir un impact sans le savoir et analyser les politiques publiques (énergétiques par exemple) qui peuvent avoir un impact sur les forêts. Restituer la complexité des dynamiques de déforestation en ne se focalisant pas sur celui qui tient la hache pour faire tomber l'arbre.

Identifier ce qu'existe en termes de traçabilité et de certification sur le soja.

Développer des scénarios pour élaborer des recommandations sur les questions diplomatiques (comment on articule le dialogue avec les pays producteurs et le soutien à des communautés qui font face à des violations de droits humains), la mobilisation des entreprises qui n'ont pas les moyens d'accéder à l'information et affichent un intérêt limité pour la certification, des acteurs financiers qui financent entreprises impliquées dans ce type de projet, des collectivités territoriales, etc.

Envisager une approche paysage avec les entreprises sur la source d'approvisionnement.

2.3.4 Définition des concepts (déforestation / zéro-déforestation) et outils de suivi. Pour le groupe de travail qui a exploré cette thématique, l'enjeu était moins de justifier sa pertinence (les réactions à la présentation de la feuille de route convergeant pour affirmer que la clarification des définitions est un prérequis pour tous les autres chantiers thématiques liés à la SNDI, en particulier pour celui sur la certification) que d'envisager les modalités les plus appropriées d'aboutir à des définitions opérationnelles pour les autres chantiers. Les membres du groupe font effet le constat du manque de

consensus entre eux au sujet des définitions de ce que sont la forêt et la déforestation, rappelant qu'il s'agit d'un débat ancien et non résolu.

Doit-on s'en tenir à une définition du type FAO ou bien à une définition plus exigeante du type HCS ?

Faut-il envisager des définitions universelles ou réfléchir à des définitions par filières et par géographies permettant de les rendre plus opérationnelles ?

Est-ce qu'on crée des définitions liées à la SNDI ou bien se raccroche-t-on aux cadres internationaux en place en termes de cartographie ou de chiffres publiés par les pays ?

Faut-il imposer des définitions au niveau français ou européen ou avoir des définitions propres à des accords bilatéraux (donc acceptée par le pays producteur) permettant leur intégration dans des feuilles de route bilatérales ?

Puisque suivre la déforestation implique de mesurer une évolution, quelle est la date de référence (t0) considérer pour le suivi de la déforestation sur chaque bassin géographique ?

Concernant les outils de suivi, certains sont accessibles de manière libre et systématique ; d'autres ont un coût et surtout il faut définir une zone d'intérêt pour créer l'information. Tout dépend de ce qu'on veut observer.

Discussion

Si la proposition d'une **discussion bilatérale sur les concepts** peut s'entendre avec certains pays, d'autres entendent redéfinir ce qu'est une forêt (Gabon) et il demeure difficilement recevable de considérer qu'une plantation de palmier à huile est une forêt (Indonésie). Il existe une expertise forestière française reconnue, essayons donc de nous mettre d'accord sur ces sujets-là.

Quand on parle de déforestation importée, c'est du point de vue de la France que l'on se place. Compte tenu par ailleurs des délais pour répondre aux objectifs de la SNDI, le curseur doit donc être sur une **définition franco-française**, mais qui soit comprise par les consommateurs et les industriels concernés (il faudra leur donner des critères de choix).

Créer une définition qui serait la nôtre et qui ne procèderait pas d'un label existant signifierait aussi que dans notre politique de label zéro-déforestation on repartirait de zéro et en France seulement. Est-ce vraiment efficient vu l'urgence ou ne vaut-il pas mieux faire un benchmark des labels existants et des définitions qu'ils utilisent sur la forêt afin de juger laquelle est la plus pertinente ou a fait ses preuves ?

Les filières ont des impacts différents sur les forêts : il faudra être très pragmatique sur la définition du niveau de référence pour le suivi de la déforestation lié à une commodité sur un bassin d'approvisionnement.

Il a été rappelé que le débat sur les définitions s'est tenu au moment de l'élaboration de la SNDI, conduisant à retenir une liste de méta-critères (*cf. Encadré*). Le cadrage est donc clair : l'ambition est de les mettre tous en œuvre pour l'ensemble des systèmes de certification d'importations agricoles.

L'objectif n'est donc pas de réinventer la roue mais sur base des critères convenus comme étant la base de référence absolue comment les différents systèmes de certification peuvent – à terme, immédiatement ou pas du tout – intégrer ce méta-label zéro-déforestation (comme le travail de la Norme Française Ameublement avec les certifications forestières). La logique est d'intégrer l'existant.

Il demeure qu'il y a des choses à préciser sur les concepts, c'est certain (par exemple la SNDI mentionne à la fois les données FAO et HCS qui ne sont pas compatibles). Il faut s'entendre sur ce qu'on est vraiment capable d'observer et de mesurer.

Mesure 13–1 : élever le niveau d'exigence des certifications (SNDI, 2018)

- ▣ Adoption des critères HCV, HCS, l'absence de plantation sur tourbières, l'absence de conversion d'écosystèmes naturels, le respect du statut légal des terres, etc. ;
- ▣ Critères sociaux : respect du consentement libre et éclairé, respect du droit du travail local et des règles et normes de l'Organisation internationale du travail ;
- ▣ Dispositifs d'audit et d'évaluation indépendants, portant sur l'ensemble de la chaîne de valeur et renforçant les procédures de recours, leur transparence et le règlement des litiges ;
- ▣ Accès des petits producteurs à la certification

3. Proposition de Programme de travail pour le démarrage des activités

3.1 Tentative de priorisation thématique pour le chantier structurant

Il ressort des travaux de groupe que les quatre propositions de chantiers liés à la SNDI que toutes sont importantes et interdépendantes pour atteindre les objectifs de la SNDI. Dans l'idéal, il faudrait que le CST parvienne traiter les quatre !

- Le chantier relatif aux définitions et aux instruments de suivi apparaît comme un préalable, en particulier pour travailler l'intégration de l'objectif zéro-déforestation dans les labels existants et l'élaboration d'un méta-label. Il y a une demande pour expliciter les concepts et clarifier un certain nombre de choses. Même s'il sera impossible de mettre tout le monde d'accord, il importe d'éliminer un certain nombre de choses.
- Transversaux, les chantiers certification de filière et labélisation de territoire sont très interdépendants. Ce serait le sujet prioritaire pour le MTES. Il ressort des échanges que ces deux chantiers sont proches et probablement dans une relation hiérarchique : celui sur la certification des territoires ne se fera pas sans celui sur la certification des filières. Comme un travail d'articulation des deux est nécessaire, il apparaît plus pertinent de les traiter comme un tout que de les traiter de manière différenciée au regard des besoins de la SNDI. Qu'attend-on dans la SNDI de la certification et des contrats de territoire ? En découleront les enjeux et points critiques à traiter.
- Le chantier sur les impacts est important en termes de test et de recommandations pour la SNDI. Ce serait le sujet prioritaire pour le MEAE. Il se distingue des autres en ce qu'il ne sera pas traité comme un exercice de clarification méthodologique mais comme un exercice de démonstration de devrait / pourrait être fait pour certaines filières sur un territoire donné à partir d'une explicitation des difficultés spécifiques que soulèvent les cas pratiques sélectionnés. C'est un objectif vraisemblablement accessible à relativement plus court terme qu'un travail méthodologique qui aurait le mérite pour le CST de lui offrir de la visibilité. Ce chantier pourrait être lancé sous la forme de journées thématiques / géographiques préparées par des études dont les résultats seraient restitués dans le pays concerné, ce qui permettrait par exemple d'évaluer ce qu'on peut faire avec le Brésil d'un point de vue diplomatique, de savoir ce qui existe en termes de traçabilité sur la commodité considérée, ce qu'on pourrait envisager en termes d'approches paysagères sur le territoire en lien avec les sources d'approvisionnement des entreprises.

Doit-on attaquer sur un coin précis parce qu'on pense qu'on aura beaucoup d'impact (du côté du Brésil) ou bien rechercher la massification (on est alors du côté de la certification) ?

Il importe d'avoir un certain réalisme sur la portée de la labélisation : même si tous les labels étaient compatibles, en les mettant bout à bout on n'arriverait pas à avoir un approvisionnement 100% labellisé. La labellisation n'est pas une solution à court terme, à moins d'un renforcement qualitatif de tous les labels mais aussi quantitatif, avec un gros effort pour gagner des parts de marché. Pour remplir les quelques objectifs de court terme de la SNDI tels que l'autonomie protéique, on ne fera pas l'économie sur des études de cas très précis, ce qui entre soit dans le cadre d'une approche territoriale (comment avoir des approvisionnements de soja localisés sécurisés du point de vue de la durabilité), soit dans le cadre d'études d'impacts (que veut dire être autonome protéiquement en 2030 au regard de nos relations commerciales avec un pays comme le Brésil ?).

Considérant le cadrage sur la certification réalisé dans l'élaboration de la SNDI et l'existence d'un comité de suivi de la SNDI chargé de son opérationnalisation, est-il pertinent de traiter le thème de la certification sous forme de chantier au sein de CST ?

Parler de zéro-déforestation dans un marché public implique d'être capable de la clarifier, aussi le débat sur la prise en compte de la déforestation brute ou de la déforestation nette demeure ouvert. Mais les critères étant déjà posés, s'ouvre la phase d'opérationnalisation dont le comité de suivi de la SNDI a la charge. La liberté offerte par le CST à ses membres de parler en leur nom permet à celui-ci d'être un espace de confrontation d'idées : il serait dommage de mobiliser ses membres dans l'opérationnalisation de choses déjà actées et arbitrées.

Même si des critères sont définis dans la SNDI, le plus important dans la certification est le modèle de gouvernance du schéma. Dans un groupe bienséant où les gens représentent leur schéma, on risque une querelle sans fin qui explique la demande du MTES pour que CST se penche sur sujet. La liberté de parole offerte par le CST permettrait justement aux membres de se positionner sur la qualité de la gouvernance des schémas de certification, ce qu'ils ne pourront pas faire dans le Comité de suivi de la SNDI.

3.2 Proposition de Programme de travail pour le démarrage des activités du CST

A partir du cadre posé de 3 réunions par an permettant de mobiliser les membres du CST sur (i) un chantier structurant lié à la SNDI et sur (ii) deux journées thématiques (dont au moins une serait liée à la SNDI), la discussion de la feuille de route et les travaux en groupes conduisent les membres du CST à soumettre au Comité de pilotage un premier programme de travail du CST centré sur les thématiques « certification » et « impacts de la SNDI », les autres thématiques étant traitées par des commandes ad hoc en lien avec ces deux chantiers.

- Un « chantier structurant » sur la certification (produits puis territoires) de l'objectif zéro-déforestation
- Un « mini-chantier » sur les impacts de la SNDI prenant la forme d'un cycle de « journées thématiques », le premier cycle étant consacré au soja au Brésil
- Des études (commandes ad hoc calées sur le calendrier des travaux des deux chantiers) sur (i) les définitions ; (ii) les acteurs financiers ; et (iii) la performance des traders

Le chantier « structurant » sera relatif à la certification, qui figure explicitement dans les objectifs de la SNDI autour de la proposition d'élaboration d'un méta-label. Ce chantier pourrait fusionner les thématiques 1.1 (certification produit) et 1.2 (certification territoriale) dans la mesure où les membres du CST les jugent complémentaires et non pas opposables, la certification territoire permettant en effet de combler ce que la certification produit ne permet pas de faire.

Une première phase des travaux serait consacrée à l'intégration de l'objectif zéro-déforestation par les certifications existantes (revue dont les résultats seraient validés en septembre 2020) et une seconde serait dédiée à la certification territoriale pour laquelle on part de plus loin (dont les résultats pourraient être validés en janvier 2021).

Dans la mesure où un groupe de travail, où figurent certains membres du CST, vient d'être constitué au sein du comité de suivi de la SNDI, il conviendrait que des membres de ce dernier s'impliquent dans le comité de suivi du chantier certification du CST s'ils ne font déjà pas partie de l'équipe recrutée pour l'animation.

Ce chantier pourrait intégrer la thématique 1.3 relative aux définitions et aux outils de suivi de la déforestation importée dans la mesure où il s'agit d'un préalable à toute discussion sur l'évolution des schémas de certification vers l'objectif zéro-déforestation. Il pourrait cependant être conduit aussi en parallèle du démarrage du chantier. Quelle que soit la manière dont il est mis en œuvre, ses résultats devraient pouvoir être discutés en janvier 2020 pour alimenter le chantier sur la certification.

La thématique des **impacts économiques, sociaux et environnementaux de la SNDI** a été jugée aussi par les membres du CST comme méritant de faire l'objet d'un second chantier selon une méthodologie consistant à documenter en profondeur des études de cas filières/pays pour déboucher sur des recommandations opérationnelles pour les acteurs français concernés par la déforestation importée et pour le dialogue politique avec les Etats producteurs. La thématique pourrait ainsi être explorée sous la forme de cycles de journées thématiques explorant différentes commodités sur différents bassins d'approvisionnement.

Il est proposé de lancer, dès septembre 2019, un premier cycle de journées thématiques consacrée au soja au Brésil à partir de travaux exploratoires dont les résultats feraient l'objet d'une mise en débat en mai 2020 (à l'occasion d'une réunion du CST organisée au Brésil ?) pour la production de recommandations opérationnelles en septembre 2020.

Compte tenu de l'ampleur prévisible du premier chantier et de la difficulté que pourrait représenter le suivi de deux chantiers simultanés, le choix de recruter un animateur pour le pilotage du mini-chantier sur les impacts ou d'en laisser le pilotage au Secrétariat (comme il lui incombe théoriquement pour les journées thématiques) n'est pas arrêté. En fonction des propositions formulées dans les manifestations d'intérêt des membres sur ce chantier et des contraintes du manuel de procédure du projet, le recrutement d'une animation pourra être envisagé couvrant la préparation du cadrage de l'étude exploratoire, sa conduite et la construction de recommandations opérationnelles.

En aval des études de cas, au stade des recommandations, ce chantier sur les impacts devra intégrer les thématiques relatives à la prise en compte de l'objectif zéro-déforestation par les institutions financières et bancaires (1.5) et sur l'évaluation de la performance des traders (1.6). Au stade actuel des discussions, ces thématiques pourraient abordées à partir d'études exploratoires lancées en janvier 2020 par le Secrétariat sur la prise en compte dont les résultats devraient être disponibles en septembre 2020, au moment aussi de l'aboutissement des travaux sur le chantier sur la certification.

Compte tenu de l'ampleur de ces chantiers jugés prioritaires et des études préparatoires ou connexes qu'ils exigent le CST sera mobilisé jusqu'à la fin 2020 sur des thématiques liées à la mise en œuvre de la SNDI. Il ne se sera pas possible sur cette première année d'activité d'investir des sujets non liés à la SNDI tels que ceux présentés par le Comité pilotage dans sa Feuille de route ou ceux évoqués par les membres du CST au cours de la journée. Le Secrétariat initiera, en septembre 2020, la discussion pour la sélection des thématiques pour la programmation des activités en 2021.

3.3 Prochaines étapes

A la suite du compte-rendu de la réunion inaugurale du CST, le Secrétariat lancera en juin un appel à manifestation d'intérêt auprès des membres du CST pour s'investir dans les activités programmées en qualité d'animateur ou de membre du comité de suivi. Il sera demandé aux membres intéressés de présenter (i) des éléments de cadrage méthodologique et (ii) d'esquisser des possibilités de consortium pertinents à leurs yeux.

Sur base des manifestations d'intérêt reçues par le Secrétariat et d'entretiens complémentaires avec certains des membres du CST, le Secrétariat élaborera les termes de référence des appels d'offres et établira une liste restreinte de consortiums pour le recrutement de l'animateur du chantier structurant sur la certification et le cas échéant pour le mini-chantier sur les impacts de la SNDI.

A l'issue d'une validation des dossiers d'appel d'offre par le Comité de pilotage qui devrait intervenir la première quinzaine de juillet, ces termes de référence seront adressés aux membres de la liste restreinte qui auront jusqu'à fin août pour soumettre leur offre.

La sélection des animateurs pourrait ainsi intervenir fin août / début septembre, de sorte que les animateurs présentent leur méthodologie lors de la prochaine réunion du CST, actuellement programmée le mardi 17 septembre 2019 mais qui pourrait être décalée au besoin.

Calendrier prévisionnel de réalisation des activités

